

N°1 en France

**Infos : [www.defim.fr](http://www.defim.fr)**  
Centre officiel de formation et d'évaluation au permis bateau

**SPECIAL RELANCE !**

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les formations aux **Permis Bateaux**, ainsi que la présentation de notre école de navigation, idéalement implantée sur les Quais de Seine, Rive gauche faisant face au 16ème arrondissement.

DEFIM en tant que Leader du permis bateau, avec la qualité de cours qu'on lui reconnaît vous fait bénéficier de ses tarifs "basse saison" ultra compétitifs, et, pour son 20ème anniversaire, **vous offre la formation au Certificat Radio pour toute inscription au permis.**

**Base Nautique DEFIM - Port de Grenelle - 75015 PARIS - ouverte du Lundi au Samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h30 (parking privé gratuit)**

L'École DEFIM est reconnaissable par sa couleur bleue et sa construction moderne composée de verre et d'aluminium au pied du Pont de Grenelle devant la Seine ; **Une situation idéale dans Paris pour apprendre à naviguer.**

**LES MÉTHODES DE COURS**

- FORMULE STAGES : Stage Week end ou Stage Semaine incluant la théorie et la pratique en salle, rendez-vous en semaine pour la conduite du bateau.
- FORMULE LIBERTÉ : 1 Cours théorique par semaine, rendez-vous en semaine pour la conduite du bateau.
- FORMULE VIP : Cours particuliers sur mesure en semaine ou STAGE WEEK END Samedi et Dimanche, stage limité à 4 personnes maxi par Instructeur.

**LES JOURS ET HORAIRES DES PERMIS BATEAUX - LIEU : BASE NAUTIQUE - dates des stages sur [defim.fr](http://defim.fr)**

- Stages Week end du Permis Côtier : Samedi 9h-12h30/14h-18h.
- Stages Semaine du Permis Côtier : Vendredi : 9h30-12h30/14h-18h.
- Formule LIBERTÉ : Permis Côtier : Jeudi : 12h30/14h pour la théorie et conduite du bateau sur rdv en semaine.
- Formule VIP tous Permis : au choix sur rdv du Lundi au Samedi entre 9h30 et 19h00.
- Formule VIP WEEK END Permis Côtier : Samedi et Dimanche : 9h30-12h30 et 14h-18h00.
- Cours Extension Hauturier : les 4 Mardis du mois 18h30-21h , 1er cours en début de mois.
- Stages Permis Rivière : 1 journée : 9h30-12h30/14h-17h (code) + rendez-vous de conduite si permis rivière complet.
- Stage CRR (Certificat Radio) : Mercredi 18h-21h.
- Cours Particuliers théorie et conduite : sur rdv du Lundi au Samedi au choix entre 9h30-12h30 et 14h-19h.

**LES EXAMENS**

- En général entre 2 et 10 jours après le stage suivi.
- Lieu : centre d'examen (24 Quai d'Austerlitz - 75013 Paris), Conduite validée à la Base Nautique DEFIM

**LES BATEAUX**

- 3 ANTARES 620 - Bénéteau - Moteur TD - 105 CV
- 1 ARVOR 210 - Moteur TDI - 100 CV
- 1 EXPRESSION BOAT 29' - 425 CV

Votre inscription peut se faire par téléphone ou Fax en vente à distance (CB) ou par courrier à la Base Nautique DEFIM, téléchargez votre dossier sur notre site web [www.defim.fr](http://www.defim.fr).

**LES AUTRES SALLES DE COURS**

- DEFIM CONCORDE, située Port Solférino - Péniche Concorde Atlantique - 75007 Paris n'est ouverte que pendant les cours (théorie et conduite sur rendez-vous).

- DEFIM LA VILLETTE située Bassin de la Villette - Quai de la Loire - 75019 Paris n'est ouverte que pendant les cours, seul les cours de conduite particuliers sur rendez-vous y sont dispensés.

En souhaitant vous compter parmi nos nombreux diplômés "Permis Bateaux", nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**APRÈS LE PERMIS ...**

- Formule EASY BOAT © : 1h30 de remise à niveau avant de partir naviguer. Votre Instructeur vous fera réviser la théorie de base, les noeuds et les manoeuvres portuaires afin que vous soyez totalement à l'aise à bord de votre bateau.



# BORDEREAU D'INSCRIPTION AU PERMIS BATEAU

TARIFS PROMO NET - MARS 2009 - INSCRIPTION VALABLE 1 AN

DES TARIFS BAS AVEC LA QUALITÉ DU N°1 FRANCAIS !!!

Tarifs - hors timbres fiscaux et hors matériel, sauf Permis Côtier : Ouvrage de formation pédagogique inclus

A renvoyer à DEFIM accompagné de votre règlement

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_

VILLE : \_\_\_\_\_

TEL : \_\_\_\_\_

EMAIL : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Date de Stage \_\_\_\_\_ (voir planning sur web)  
(si stage : WE ou SEMAINE, rayez svp)

Ci-joint mon règlement de : \_\_\_\_\_ €

mode de règlement : Chèque  Carte Bancaire

N° \_\_\_\_\_ Exp \_\_\_\_\_

Je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales de ventes de DEFIM visibles sur [www.defim.fr](http://www.defim.fr).

Date et signature : \_\_\_\_\_

## LES FORMULES :

**STAGES** : Stage WE ou Semaine incluant la théorie ainsi que la pratique collective en salle + 2 heures de conduite individuelle sur rdv en semaine.

**LIBERTÉ** : Forfait de cours théoriques et pratiques en salle le jeudi entre 12h30 et 14h + 2 heures de conduite individuelle sur rdv en semaine.

**VIP** : Forfait de cours particuliers tout permis en semaine sur mesure jusqu'à obtention. Ou STAGE Week End Samedi et Dimanche avec examen le Mardi ou jours suivants.

**QUIETUDE** : Stage VIP Week End + nuits d'hôtel au Novotel.

**CONCORDE** : Choix du Stage ou cours particuliers  
Inscription pour tous les permis bateaux + Crr (sauf GP)  
Incluant les timbres fiscaux et matériel de cours,  
Forfait jusqu'à réussite.

**EASY BOAT ©** : Stage de remise à niveau d'1h30, théorie de base, pratique des noeuds et manoeuvres en bateau.

Timbres Fiscaux : 98 € pour le permis côtier ou Rivière  
38 € pour l'Extension au permis Hauturier, ou le Code Côtier Mer ou Rivière



BATEAU ECOLE DEFIM

BASE NAUTIQUE DEFIM

Inscriptions

Port de Grenelle

75015 PARIS

**CRR OFFERT !!!**

valeur : 90 €

## TARIFS INCLUANT LES COURS DE CONDUITE

### PERMIS : OPTION COTIER ou RIVIERE (rayez la mention inutile)

Formule Liberté	<i>Economisez 110 € !!!</i>	<del>440 €</del>	<input type="checkbox"/>	330 €
Formule Stage (WE ou Sem)	<i>Economisez 170 € !!!</i>	<del>550 €</del>	<input type="checkbox"/>	380 €
Formule VIP (Semaine)			<input type="checkbox"/>	850 €
Formule Stage VIP (Week End)			<input type="checkbox"/>	990 €
Formule Quiétude (hôtel inclus)			<input type="checkbox"/>	1 700 €

### EXTENSION AU PERMIS HAUTURIER

Cours du soir	<i>Economisez 125 € !!!</i>	<del>445 €</del>	<input type="checkbox"/>	320 €
Formule VIP			<input type="checkbox"/>	670 €

### PERMIS HAUTURIER (COTIER + EXTENSION) : - 15%

### CODE DU PERMIS COTIER ou RIVIERE (en possession d'un permis)

Stage ou Cours traditionnels	<i>Economisez 85 € !!!</i>	<del>265 €</del>	<input type="checkbox"/>	180 €
Formule VIP			<input type="checkbox"/>	375 €

### PERMIS COTIER + RIVIERE

Stage ou Liberté	<i>Economisez 240 € !!!</i>	<del>710 €</del>	<input type="checkbox"/>	470 €
Formule VIP			<input type="checkbox"/>	990 €

### CERTIFICAT RADIO RESTREINT (CRR)

Cours du soir	<b>OFFERT SI GROUPÉ AVEC UN PERMIS</b>		<input type="checkbox"/>	90 €
Formule VIP			<input type="checkbox"/>	135 €

### PERMIS PENICHE DE PLAISANCE + de 20 m (GP)

Sur Rendez-vous à la Base Nautique DEFIM			<input type="checkbox"/>	200 €/h
--	--	--	--------------------------	---------

### FORMULE CONCORDE

1800 €

### FORMULE EASY BOAT ©

135 €

### COURS PARTICULIER DE CONDUITE

95 €/h

### MATERIEL EXTENSION (Carte 9999, Règle Cras, livres)

75 €

## DEMANDE D'INSCRIPTION A UNE OPTION DE BASE DU PERMIS DE CONDUIRE DES BATEAUX DE PLAISANCE A MOTEUR

- EAUX Maritimes | Option " Côtière "
- EAUX Intérieures | Option " Eaux intérieures "

### Texte de référence :

- Décret n°2007-1167 du 2 Août 2007 au permis de conduire et à la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur.
- Arrêté du 28 septembre 2007 relatif au permis de conduire les bateaux de plaisance à moteurs, à l'agrément des établissements de formation et à la délivrance des autorisations d'enseigner.

M.  Mme  Mlle

NOM : \_\_\_\_\_  
(Suivi du nom d'époux s'il y a lieu)

PRENOMS : \_\_\_\_\_  
(au complet dans l'ordre de l'état civil)

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

N° du candidat(e) : \_\_\_\_ \_ (renseignement à fournir par DEFIM)

### COMPOSITION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

- la présente demande complétée et signée
- le carnet d'apprentissage réglementaire pour la formation à la conduite des bateaux de plaisance \*
- deux photographies d'identité récentes format préfecture
- timbres fiscaux correspondant au droit d'examen : 38 €
- timbres fiscaux correspondant au droit de délivrance : 60 € (sauf candidat déjà titulaire d'un permis plaisance mer ou rivière)
- une photocopie d'une pièce d'identité (CNI ou Passeport)
- un certificat médical de moins de 6 mois d'un modèle réglementaire (arrêté du 28/09/2007, annexe VI, fourni avec cette demande)
- quatre enveloppes timbrées à fenêtre
- le cas échéant, l'original du ou des permis mer et/ou fluviaux déjà détenus

\* vous pouvez vous le procurer dans les librairies spécialisées (cf [www.defim.fr](http://www.defim.fr))



Je soussigné(e), candidat(e), déclare sur l'honneur que les renseignements de la présente demande sont exacts.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature

**Timbres fiscaux (à coller)**  
**DROITS D'EXAMEN (38 €)**  
(1 timbre à 30 € + 1 timbre à 8 € ou 4 à 2 €)

**Timbres fiscaux (à coller)**  
**DROITS DE DELIVRANCE (60 €)**  
(2 timbres à 30 € ou 3 timbres à 20 €)  
(sauf candidat déjà titulaire d'un permis plaisance mer ou rivière)

## Certificat d'aptitude physique des candidats au titre de conduite des bateaux de plaisance a moteurs

(Décret n° 2007-1167 du 2 Août 2007, arrêté du 28 Septembre 2007)

A établir six mois au plus avant la date de l'examen.

Il est important que le candidat et le médecin consultant prennent connaissance des dispositions réglementaires figurant au verso de cet imprimé.

**réservé au médecin consultant**

Je soussigné (e), docteur en médecine,

.....  
.....

certifie avoir examiné ce jour

M .....

candidat (e) au permis Mer.

Je déclare que l'intéressé (e) :

satisfait

ne satisfait pas

satisfait sous réserve (s)

Cocher ci-dessous les réserves éventuelles qui seront reportées sur le permis :

1. Port d'une correction optique et d'une paire de verre correcteurs de rechange.
2. Port d'une prothèse auditive
3. Port d'une prothèse de membre fonctionnellement satisfaisante
4. Adaptation du système de commande du moteur et de la barre pour les handicaps du membre supérieur.
5. Nécessité d'être accompagné d'une tierce personne

Fait à .....

le .....

Signature et cachet complet du médecin  
(nom du médecin, adresse, tél, n° d'agrément)

**réservé au candidat**

M

Mme

Melle

.....

Prénom .....

Né (e) le.....

à.....

demeurant à .....

.....

déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires concernant les conditions d'aptitude physique requises pour se présenter à l'examen du permis Mer ;

s'engage à respecter les prescriptions particulières qui seront reportées sur le permis, dans le cas d'une aptitude physique satisfaisant sous réserve( s).

Fait à .....

Le .....

Signature du candidat

**Le cas échéant, décision finale du médecin des gens de mer( voir au verso, alinéa 9)**

# CERTIFICAT MEDICAL

(Extrait de l'annexe VI de l'arrêté du 28 Septembre 2007 relatif au permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, à l'agrément des établissements de formation et à la délivrance des autorisations d'enseigner)

## Conditions d'aptitude physique pour les candidats au permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur

Les conditions d'aptitude physique requises pour pouvoir se présenter à l'examen du permis Mer sont les suivantes :

- 1- Acuité visuelle minimale sans correction ou avec correction : 6/10 d'un œil et 4/10 de l'autre ou 5/10 de chaque œil ;  
Verres correcteurs admis, sous réserve :  
- de verres organiques ;  
- d'un système d'attaché de lunettes ;  
- d'une deuxième paire de lunettes de recharge à bord.

Lentilles pré cornéennes admises sous réserve :  
- de port de verres protecteurs neutres par-dessus les lentilles, pour engins découverts ;  
- d'une paire de verres correcteurs de recharge à bord.

Les borgnes et les amblyopes unilatéraux peuvent être autorisés à conduire les navires de plaisance, sous réserve d'un minimum d'acuité visuelle de l'œil sain de 8/10 sans ou avec correction. Les sujets présentant cette acuité visuelle sans correction devront porter des verres protecteurs neutres sur les engins découverts.

Pour les borgnes, le permis ne pourra être délivré qu'un an après la perte de l'œil.

- 2- Champ visuel périphérique : normal.  
Pour les borgnes et les amblyopes, contrôle à l'appareil de Goldmann obligatoire.

3- Sens chromatique : satisfaisant.  
Les sujets faisant des erreurs au test d'Ishihara devront obligatoirement subir un examen à la lanterne de Beyne.

- 4- Acuité auditive minimale :  
- voix chuchotée perçue à 0,50 mètres de chaque oreille ;  
- voix haute à 5 mètres de chaque oreille ;  
- prothèse auditive tolérée.

5- Membres supérieurs :  
Les fonctions de préhension des membres supérieurs nécessaires au pilotage du navire doivent être satisfaisantes. En cas d'infirmité ou d'amputation de l'un des membres supérieurs, le candidat pourra néanmoins être déclaré apte s'il est porteur d'une prothèse fonctionnellement satisfaisante et si des modifications adéquates ont été apportées au système de commande du moteur et de la barre.

6- Membres inférieurs :  
Intégrité fonctionnelle des deux membres inférieurs ou intégrité de l'un des membres et appareillage mécanique satisfaisant de l'autre.

Au cas où ces conditions ne seraient pas remplies, le candidat sera néanmoins autorisé à se présenter à l'examen du permis ; en cas de succès, il ne pourra embarquer seul et devra être accompagné d'une tierce personne âgée d'au moins seize ans, présentant les conditions d'aptitude physique sans restriction. Il n'est pas nécessaire que cette tierce personne soit elle-même titulaire du permis de conduire.

7- Etat neuropsychiatrique et cardio-vasculaire : satisfaisant.

8- D'une manière générale, toute affection faisant courir le risque d'une perte brutale de connaissance entraînera l'inaptitude.  
Toutefois, les affections parfaitement bien contrôlées par le traitement, en particulier le diabète et la comitialité, pourront être tolérées. Elles feront l'objet d'un examen approfondi avant la délivrance du certificat.

9- En cas de difficulté ou de contestation d'ordre médical, le médecin des gens de mer statue en dernier ressort, après avoir procédé ou fait procéder, aux frais du candidat, à tous les examens qu'il juge nécessaires.

## DEMANDE D'INSCRIPTION A UNE EXTENSION DU PERMIS DE CONDUIRE DES BATEAUX DE PLAISANCE A MOTEUR

EAUX Maritimes

Extension " Hauturière "

**Texte de référence :**

- Décret n°2007-1167 du 2 Août 2007 au permis de conduire et à la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur.
- Arrêté du 28 septembre 2007 relatif au permis de conduire les bateaux de plaisance à moteurs, à l'agrément des établissements de formation et à la délivrance des autorisations d'enseigner.

M.       Mme       Mlle

**NOM :** \_\_\_\_\_

(Suivi du nom d'époux s'il y a lieu)

**PRENOMS :** \_\_\_\_\_

(au complet dans l'ordre de l'état civil)

**Né(e) le :** \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_

**Nationalité :** \_\_\_\_\_

**ADRESSE :** \_\_\_\_\_

N° du candidat(e) : \_\_\_\_ \_ (renseignement à fournir par DEFIM)

### COMPOSITION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

- la présente demande complétée et signée
- deux photographies d'identité récentes format préfecture
- timbres fiscaux correspondant au droit d'examen : 38 €
- une photocopie d'une pièce d'identité (CNI ou Passeport)
- quatre enveloppes timbrées à fenêtre
- l'original du ou des permis mer et/ou fluviaux déjà détenus

Je soussigné(e), candidat(e), déclare sur l'honneur que les renseignements de la présente demande sont exacts.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature

**Timbres fiscaux (à coller)**  
**DROITS D'EXAMEN (38 €)**  
 (1 timbre à 30 € + 1 timbre à 8 € ou 4 à 2 €)